CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. BRUNO GENZANA

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Juin 2019

OBJET: Soutien au mouvement sportif - Aide au fonctionnement général des associations sportives - 4ème répartition 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'attribuer, au titre de l'exercice 2019, des subventions à des associations pour une aide au fonctionnement général et à des projets spécifiques, conformément au tableau joint au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer pour les subventions égales ou supérieures à 23 000 €et pour les projets spécifiques le justifiant, la convention type prévue à cet effet.

La dépense, d'un montant total de 1 582 660 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée